

« POLICE MUNICIPALE »

# ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 2022-10- 1421

## « MANIFESTATION SPORTIVE ISLANDMAN TRIATHLON » LE DIMANCHE 16 OCTOBRE 2022

### Le Maire de Saint-Cyr-sur-Mer Philippe BARTHELEMY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2215-1,

Vu le Code Pénal.

Vu le Code de la route.

Vu l'arrêté général N° 91-02-38 du 21 février 1991 réglementant la circulation et le stationnement sur la commune,

Vu la demande de l'Association Endurance Sport Organisation,

**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules, y a lieu de prendre des mesures d'ordre et de sécurité pendant cette manifestation,

Considérant qu'il

#### ARRETE

Article 1 : Le dimanche 16 octobre 2022 à compter de 8h00 deux épreuves de triathlon et une épreuve de « swimrun » sont autorisées à emprunter les voies suivantes :

\*Triathlon M : Course vélos 08h : Boulevard de la Plage, Allée des Pins, Avenue de la Mer, Avenue des Lecques, Avenue du Général de Gaulle, Avenue Pasteur, Route de la Cadière d'Azur limite commune,

Retour : Route de la Cadière, Avenue Pasteur, Avenue du Général de Gaulle, Avenue des Lecques, Avenue de la Mer, Allée des Pins, Boulevard de la Plage.

\*Triathlon L : Course vélos 09h : Boulevard de la Plage, Allée des Pins, Avenue de la Mer, Avenue du Général de Gaulle, Avenue Pasteur, Route de la Cadière d'Azur limite commune,

Retour : Route de la Cadière, Avenue Pasteur, Avenue du Général de Gaulle, Avenue des Lecques, Avenue de la Mer, Allée des Pins, Boulevard de la Plage.

\*Triathlon L : Course à pieds : Boulevard de la Plage, Avenue de Tauroentum, Chemin des Baumelles, passage en colline, Impasse Lou Quison, Avenue de la Gache, Corniche Varoise, Corniche Varoise intersection Avenue de Tauroentum, Demi-tour Rond-Point Boulevard de la Plage.

\*Triathlon M : Course à pieds : Boulevard de la Plage, Avenue de Tauroentum intersection Corniche Varoise, Chemin des Baumelles, passage en colline, Impasse Lou Quison, Avenue de la Gache, Corniche Varoise, Corniche Varoise intersection Avenue de Tauroentum, demi-tour rondpoint Boulevard de la Plage.

Article 2 : Lors du passage des participants, la circulation pourra être momentanément interrompue sur les axes précédemment cités.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4: Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressés en Mairie dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal Administratif de Toulon, 5 Rue Jean Racine 83000 Toulon, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification, ou à compter de la réponse de la Commune si un recours gracieux à préalablement été déposé.

Fait à Saint Cyr sur Mer, Le 26 septembre 2022

Le Mair Philippe BARTI

#### Copie sera adressée à :

- Madame la Directrice Générale des Services.
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie.
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs- Pompiers.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.
- Archives.